

Le **16 janvier 2026** à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 09 janvier 2026 par le Maire, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Françoise CANEL, le Maire.

Étaient présents : Françoise CANEL, André DUFOUR, Luc DESHAYES, Marie-Claude FAUDEUX, Jérôme FER, Isabelle LOSSEAU, Jean-Paul ROULAND, Grégory STEIN, Sandra TOUSSAINT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Hervé BUREAU, (pouvoir à F CANEL), Sandra LETELLIER, Sébastien CANIVET, Vanessa MARIE, Benoît RAVON

La séance est déclarée ouverte à 20 h 30 M DUFOUR a été élu secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- Approbation du PV de la dernière séance
- Délibération : ateliers techniques choix des entreprises suite à l'appel d'offres
- Délibération : travaux du SIEGE sur la rue de Branville
- Délibération : devis élagage
- Délibération : interrogation droit de préemption sur parcelle en vente
- Délibération : budget délibération du « quart »
- Questions diverses

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL

Les membres du Conseil Municipal approuvent et signent le PV de la réunion du 08 décembre 2025.

ATELIERS TECHNIQUES CHOIX DES ENTREPRISES (DELIBERATION 2026–S01–D1)

Suite à l'avis d'appel à la concurrence pour la création d'ateliers communaux

Suite à l'ouverture des plis reçus et à la réunion de la commission d'appel d'offres le 16 janvier 2026 pour étudier le rapport de synthèse annexé et présenté par la maîtrise d'œuvre M Christian MANIÈRE, cabinet CMA, architecte.

Suite à la décision de la commission d'appel d'offre de retenir à l'unanimité les préconisations faites par la maîtrise d'œuvre dans son rapport et d'arrêter son choix comme suit pour les lots ci-dessous mentionnés sur les offres les plus avantageuses

N° et nom du lot	Entreprises retenues	Montants marchés HT	Options
Lot 1 : Démolition, maçonnerie, faïence et autres ouvrages	LIEBAULT	196 021.37 €	4 500.00 €
Lot 2 : Charpente, couverture	ROCHER	58 625.64 €	
Lot .3 : Menuiseries extérieures, serrurerie	ROCHER	20 532.21 €	
Lot 4 : menuiseries intérieures, doublages clois ns, plafonds isolation	ROCHER	17 746.12 €	
Lot 5 : Electricité	SCAE	23 400.00 €	
Lot 6 : Plomberie, sanitaire, chauffage, ventilation	MISSENARD QUINTB	15 855.70 €	
Lot 7 : Peinture	VIGNOLA	1 614.20 €	
MONTANT TOTAL HT		333 795.24 €	4 500.00€

BUDGET GLOBAL DES ENTREPRISES RETENUES hors maîtrise d'œuvre : 338 295.24€ HT

L'option est retenue. Des ajustements seront possibles à la mise au point des marchés

Après présentation de ce rapport et explications,

les membres du Conseil municipal valident à l'unanimité les choix retenus par la commission d'appel d'offres sur les préconisations faites par la Maîtrise d'œuvre M Christian MANIÈRE, cabinet CMA, architecte

SIEGE – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT RUE DE BRANVILLE (DELIBERATION 2026–S01–D2)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité d'éclairage public et de télécommunications
Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **16 167.00 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **8 333.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Madame le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 204182 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT).

Selon M Rouland, dans la partie entre le pont et la zone ne resteraient que les câbles téléphone.

Pour répondre à Mme Losseau, Mme Canel pense que les travaux pourraient avoir lieu en fin d'année.

DEVIS ELAGAGE

En attente de précision sur le caractère ou non mitoyen de la haie, le sujet sera étudié ultérieurement.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (DELIBERATION 2026–S01–D3)

La mairie est questionnée sur la volonté ou non de préempter sur la parcelle B 284 mitoyenne au terrain communal en face de la mairie. Pour M Rouland on ferait mieux de revendre le terrain rue du Neubourg pour préempter sur ce terrain. Mme Canel voit le terrain rue du Neubourg comme une réserve foncière même s'il est dommage que le projet de logements séniors n'ait pas abouti.

Sachant que l'exercice du droit de préemption ne peut se faire que sur l'intégralité d'un bien mis en vente.

Mais que la commune pourrait n'être intéressée que pour partie (la languette en bout du terrain).

Après discussion à l'unanimité le Conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle B284. En temps voulu nous nous mettrons en rapport avec l'acquéreur pour discuter de la languette en question.

DELIBERATION DU QUART

Ce sujet n'a plus d'utilité puisque nous pouvons prévoir les dépenses de la construction de l'atelier technique dans les restes à réaliser.

DIVERS

A la question de M Fer concernant la date de retour de la benne à déchets verts, M Dufour répond que la commune est sur la liste d'attente.

M Dufour annonce l'élagage rue des bruyères et autour de la mare pour deuxième quinzaine de février.

M Fer conseille d'appeler EPN pour un élagage de la voie verte. Mme Canel s'en occupe

Mme Losseau annonce une collecte de bouchons 2025 de 21 kg avec une baisse importante ce qu'elle regrette au regard de la finalité pour l'association B276 et son aide pour l'accès à des fauteuils roulants.

Mme Losseau demande si elle peut commander le terreau comme chaque année malgré le changement de municipalité. La réponse est oui.

Mme Losseau relève un dépôt sauvage sur la voie romaine. Aviron s'est déjà chargé du ramassage

Fin de la séance à 21h30